



APPT asbl  
6, rue Charles VI  
L-1327 Luxembourg

[www.stopcorrupt.lu](http://www.stopcorrupt.lu)  
[info@stopcorrupt.lu](mailto:info@stopcorrupt.lu)

## **REVUE DE PRESSE**

**#9**  
**(au 30 septembre 2020)**

**Préparée par StopCorrupt**

### **Disclaimer**

Cette revue de presse est compilée par StopCorrupt. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de StopCorrupt, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par StopCorrupt. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau par e-mail [info@stopcorrupt.lu](mailto:info@stopcorrupt.lu).

## SOMMAIRE DE LA REVUE DE PRESSE DE SEPTEMBRE 2020

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/economie/le-projet-fage-s-attire-les-critiques-5f4e4999da2cc1784e364c68>

### **LE PROJET FAGE S'ATTIRE LES CRITIQUES**

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/etienne-schneider-n-atterrira-pas-a-l-esa-5f4f5ba3da2cc1784e364d45>

### **ETIENNE SCHNEIDER N'ATTERRIRA PAS A L'ESA**

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/nouvelle-vie-roberto-traversini>

### **UNE NOUVELLE VIE POUR ROBERTO TRAVERSINI**

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/600-000-euros-par-mois-consult>

### **600.000 EUROS PAR MOIS POUR DES CONSULTATS FICTIFS**

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/economie/l-etat-pret-a-investir-1-2-million-pour-la-venue-de-fage-5f520bc8da2cc1784e364f24>

### **L'ETAT PRET A INVESTIR 1,2 MILLION POUR LA VENUE DE FAGE**

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/un-an-de-justice-version-sam-tanson-5f56233dda2cc1784e3651c3>

### **UN AN DE JUSTICE VERSION SAM TANSON (INTERVIEW)**

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/economie/quand-le-fis-passera-a-la-caisse-5f5772a1da2cc1784e365292>

### **QUAND LE FIS PASSERA A LA CAISSE**

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/je-veux-medias-divers-et-indep>

### **JE VEUX DES MEDIAS DIVERS ET INDEPENDANTS (INTERVIEW XAVIER BETTEL)**

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/l-armee-joue-la-grande-muette-dans-l-affaire-luxeosys-5f60b177de135b9236ce1763>

### **L'ARMEE JOUE LA GRANDE MUETTE DANS L'AFFAIRE LUXEOSYS**

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/constitution-justice-au-grand-duc>

### **CONSTITUTION : DE LA JUSTICE AU GRAND-DUC**

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/deputes-s-interrogent-a-propos>

### **DOSSIER FAGE : LES DEPUTES SE POSENT DES QUESTIONS**

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/parquet-ouvre-enquete-sur-fage>

### **LE PARQUET OUVRE UNE ENQUETE SUR FAGE**

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/economie/parfum-de-scandale-financier-sur-la-place-5f69c4cade135b9236ace3b8>

### **PARFUM DE SCANDALE FINANCIER SUR LA PLACE**

- RTL.lu : <https://www.rtl.lu/news/national/a/1583756.html>

### **MINISTER FAYOT CONFIRME IRTL – INFORMATIONEN : FAGE ZITT MOLKEREI-PROJET ZERECK**

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/presses-s-augmenter-deputes-la>

### **PRESSES DE S'AUGMENTER, LES PARTIS POLITIQUES LACHENT DU LEST**

# Le projet Fage s'attire les critiques

**L'implantation d'une usine de yaourts grecs est loin de faire l'unanimité. A commencer à Bettembourg et parmi les communes rassemblées autour de la préservation de l'Alzette. Tout juste l'industriel peut-il compter sur le soutien (timide) du bourgmestre de Dudelange**

Produire 80 tonnes de yaourts depuis une nouvelle implantation au Luxembourg. L'agro-industriel Fage en rêve depuis 2016. Et depuis quatre ans, le projet alors soutenu par l'ancien ministre socialiste Etienne Schneider ne cesse d'accumuler les doutes (au mieux), les attaques (au pire). Et après l'enquête commodo/incommodo menée cet été<sup>1</sup>, le ton reste le même. La preuve en a été donnée par les avis envoyés ce mardi à l'administration environnementale par divers acteurs publics.

Le plus critique des commentaires provient des élus de Bettembourg. Alors que l'usine est annoncée sur la Zone industrielle Wolser voisine, la commune de Bettembourg repousse l'idée. Avec déjà ce premier reproche d'avoir été consultée à la va-vite (du 28 juillet au 12 août) en plein cœur de l'été et donc sans forcément tout le temps ou les moyens de consulter l'imposant dossier présenté. Huit classeurs, 900 pages !

Voilà pour la forme, car sur la forme aussi le collège échevinal dirigé par le CSV Laurent Zeinert et dont la première échevine n'est autre que la cheffe de fraction Déi Gréng, Josée Lorsché. Le principal reproche tient dans la grande soif des installations annoncées.

Car pour assurer sa production, Fage aurait besoin d'eau. Beaucoup d'eau même. Approximativement, **2.500 m3 chaque jour**. Soit deux fois plus que la seule consommation des habitants de Bettembourg. Aussi les élus s'inquiètent de la ponction sur la réserve naturelle, et particulièrement alors que les sécheresses s'annoncent plus nombreuses dans le futur.

## **Investissement de 100 millions d'euros**

Mais en huit pages, la commune de Bettembourg aligne d'autres reproches. Comme le peu d'intérêt régional d'une telle implantation alors que, dans le même temps, les acteurs locaux tentent de promouvoir une agriculture durable et locale. Le bourgmestre veut croire que fort de ces arguments notamment le dossier capote. Il a d'ailleurs affirmé son espoir au micro de RTL : « **Le gouvernement changera de position** après tous les avis négatifs des citoyens ».

Du côté de Dudelange, l'avis est plus mesuré. Dan Biancalana (LSAP) n'a jamais caché que voir ainsi se **créer a minima une centaine d'emplois** n'était pas pour lui déplaire. Et la commune se rallie à cet avis. Si le bourgmestre et son conseil émettent quelques réserves sur l'**investissement estimé à 100 millions d'euros**, ils se disent « a priori favorables » à la venue de l'usine Fage. Ainsi, espèrent-ils que d'ici la délivrance des permis de construire, l'industriel apporte des améliorations à son dossier. Que cela soit sur sa consommation d'eau, mais aussi sur la question du trafic poids lourds aux abords du site (déjà propriété de l'industriel).

*« Le potentiel d'étouffer l'Alzette »*

*Paul Weimerskirch (CSV)*

Autre acteur, autre humeur avec le représentant des sept communes membres du **Contrat de rivière du bassin supérieur de l'Alzette**<sup>2</sup>. Son président, Paul Weimerskirch (CSV), a lui aussi rendu un avis négatif sur la possible implantation. Selon la structure intercommunale, difficile d'admettre que la rivière Alzette serait en mesure d'absorber l'eau rejetée au terme de la fabrication des produits laitiers. Même après filtration.

<sup>1</sup> <https://www.wort.lu/fr/economie/fage-une-consultation-au-gout-de-polemique-5f1f1a5fda2cc1784e3628e7>

<sup>2</sup> <https://bettembourg.lu/residents/environnement/eau/>

« Le rejet de 3.100 m<sup>3</sup> d'eaux usées par jour d'une station d'épuration d'une capacité équivalente à près de 125.000 habitants **a le potentiel d'étouffer l'Alzette** », note Paul Weimerskirch au nom d'Esch-sur-Alzette, Mondercange, Sanem, Schifflange, Kayl, Bettembourg et Roeser. Ainsi, l'objectif de remettre en bon état environnemental la rivière pour 2027 serait sérieusement compromis avec la venue de l'unité Fage.

Le dossier va maintenant transiter par les services du ministère de l'Environnement pour une analyse fine. Cela alors que la ministre en personne reste toujours sceptique<sup>3</sup> sur cette venue. Mais déjà, Franz Fayot (LSAP) s'est exprimé ce mardi sur les ondes de 100.7 pour rappeler que « Fage n'a pas été traité différemment de toute autre entreprise industrielle ».

L'actuel ministre de l'Économie signalant aussi que si l'État devait financer le coût du canal de drainage d'1 km (entre l'usine et l'Alzette), cette dépense n'aurait rien d'exceptionnel. Il s'agit là de travaux habituellement pris en charge par l'Etat sur d'autres zones industrielles, Wolser ne ferait pas exception.

---

<sup>3</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-dossier-fage-reste-problematique-5f3a3b1bda2cc1784e363d19>

# Etienne Schneider n'atterrira pas à l'ESA

**La liste des candidatures pour le poste de président de l'Agence spatiale européenne (ESA) est désormais close. Et le nom de l'ancien ministre de l'Économie n'y apparaît pas. Le Luxembourgeois a choisi de ne pas postuler.**

Absent de la scène politique depuis son retrait (volontaire)<sup>4</sup> en mars dernier, Etienne Schneider continue d'alimenter la chronique. Cette fois, c'est son successeur au poste de ministre de l'Économie qui a donné de ses nouvelles. Et Franz Fayot d'annoncer au micro de 100.7 que son camarade de parti (LSAP) avait finalement renoncé à solliciter le poste de président de l'Agence spatiale européenne.

Si depuis des années, Etienne Schneider avait montré un réel enthousiasme pour le domaine spatial, le Luxembourgeois était pressenti pour succéder à l'Allemand Johann-Dietrich Wörner. Connaissance du domaine, maîtrise linguistique, fonctions déjà occupées : le profil semblait largement correct pour la fonction. A cela près qu'il aurait fallu à l'ancien ministre avoir au-dessus de sa tête les différents États membres exigeant de l'European Space Agency<sup>5</sup> telle ou telle initiative. Pas sûr que le caractère se soit plié à pareille exigence. Sans parler même d'un déménagement à Paris pour se retrouver au plus près de son possible bureau.

Toujours est-il qu'Etienne Schneider n'a pas souhaité déposer sa candidature, à en croire Franz Fayot. Le « jeune retraité » de la politique préfère se consacrer à ses activités professionnelles. Et elles sont déjà nombreuses. Outre le fait qu'il a créé sa propre société de conseils pour entreprises, *Beta Aquarii*, il a aussi été invité à siéger à deux conseils d'administration d'importance : *Sistema*, conglomérat financier russe<sup>6</sup> et *ArcelorMittal*<sup>7</sup>.

Deux postes qui ont été complétés, cet été, par un troisième fauteuil au sein, cette fois, du conseil d'administration de *Besix*<sup>8</sup>, acteur immobilier bien connu sur le Benelux notamment. Par ailleurs, il a été retenu pour figurer parmi les têtes pensantes du Conseil consultatif sur les ressources spatiales<sup>9</sup>.

---

<sup>4</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/etienne-schneider-heureux-de-remettre-les-pieds-sur-terre-5e3979edda2cc1784e3556bc>

<sup>5</sup> <http://www.esa.int/>

<sup>6</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/etienne-schneider-rejoint-krecke-chez-sistema-5eff1029da2cc1784e360d89>

<sup>7</sup> <https://www.wort.lu/fr/economie/etienne-schneider-au-conseil-d-administration-d-arcelor-5ee721f9da2cc1784e35fae4>

<sup>8</sup> <https://www.wort.lu/fr/economie/un-siege-a-besix-pour-etienne-schneider-5f0c6314da2cc1784e361776>

<sup>9</sup> <https://space-agency.public.lu/en/space-resources/advisors.html>

## RÉORIENTATION PROFESSIONNELLE

# Une nouvelle vie pour Roberto Traversini



Roberto Traversini a troqué son costume-cravate contre une tenue de sport, pour un nouveau départ. (Photos: Nader Ghavami/archives et dentrainer.lu)

**Info Paperjam – Roberto Traversini, ancien bourgmestre de Differdange et député Déi Gréng, n’avait plus fait parler de lui depuis sa double démission à l’automne 2019. Il se lance maintenant dans une « nouvelle » carrière de coach sportif.**

La carrière de Roberto Traversini a totalement basculé voici un an, poussé à la démission de son poste de bourgmestre de Differdange<sup>10</sup> et de député Déi Gréng<sup>11</sup>, ébranlé par ce que l’on a appelé l’affaire de « l’abri de jardin »<sup>12</sup>. La tempête va souffler fort, au point de sonner le glas de son parcours politique alors que son nom était de plus en plus évoqué en tant que possible futur ministre, mais aussi de susciter des perquisitions en plusieurs endroits<sup>13</sup>, dont au ministère de l’Environnement... Une instruction judiciaire a par ailleurs été ouverte<sup>14</sup>, dont les suites sont attendues.

Roberto Traversini se dira « profondément blessé ». Contacté par Paperjam, il avoue avoir vécu « une année noire, très difficile pour moi et ma famille. C’est pour cela que je ne souhaite pas communiquer pour le moment, donner d’interview ».

### Entraîneur au Progrès

Même au sujet de sa nouvelle carrière, qui vient de poindre sur internet : coach sportif. « Ce n’est pas vraiment une nouvelle carrière vous savez, j’ai déjà effectué un certain parcours dans le domaine sportif », nous dit-il. Notamment dans le monde du football. Entraîneur à l’ASD,

<sup>10</sup> <https://paperjam.lu/article/roberto-traversini-demissionne>

<sup>11</sup> <https://paperjam.lu/article/traversini-demissionne-son-man>

<sup>12</sup> <https://paperjam.lu/article/roberto-traversini-je-suis-pro>

<sup>13</sup> <https://paperjam.lu/article/perquisitions-dans-cadre-laffa>

<sup>14</sup> <https://justice.public.lu/fr/actualites/2019/09/communiqu-parquet-luxbg-traversini.html>

aux Red Boys de Differdange et au Progrès Niederkorn, il a laissé aux journalistes sportifs qui l'ont côtoyé l'image d'« un très bon entraîneur, très fort aussi dans le management et le leadership », dit l'un d'entre eux.

Sur son site internet, Roberto Traversini précise : « Diplômé de l'Institut national des sports, j'ai entraîné pendant de nombreuses années des équipes de football de différents âges. J'ai été instructeur pour agents de sécurité. Pendant 25 ans, j'ai également donné des cours d'éducation physique et d'aquagym pour seniors. »

Désormais, c'est à l'encadrement individuel des sportifs qu'il veut se consacrer : évaluation, suivi particulier, aide pour atteindre ses objectifs. Un nouveau challenge, mais surtout un nouveau départ.

## DOSSIER FAGE

# 600.000 dollars par mois pour des consultants fictifs



Fage International a installé son navire amiral au Luxembourg et dans le Delaware en même temps, en 2012. Aujourd'hui, en attendant de construire son usine, le groupe est logé au 145 rue du Kiem, à Strassen. (Photo: Paperjam)

**Cela fait quatre ans que Fage attend d'implanter sa première usine au Luxembourg. Elle a dépensé plus de 53 millions d'euros en consultance pour son développement international depuis 2012 et son arrivée au Luxembourg. Des consultants-fantômes.**

Ils ne portent pas de costume, de chemise blanche, ni de cravate. Ils n'organisent pas cinquante réunions par jour, ne produisent pas de notes de synthèse et ne finalisent pas de recommandations à l'intention du management. Et pour cause : les consultants de Fage n'existent pas.

Pourtant, selon le dernier rapport annuel de l'industriel grec publié au registre du commerce et audité par EY, Fage a bien signé deux accords de consultance avec deux sàrl luxembourgeoises, Theta Phi et Alpha Phi, depuis 2012. Pour 300.000 dollars par mois chacun (7,2 millions de dollars par an), les deux « consultants » ont accepté, dit le rapport annuel, « de fournir des services de consultants pour soutenir les activités internationales de la société ».

Seulement, il y a un « léger » problème. Selon les rapports annuels de Theta Phi et Alpha Phi, les sàrl n'ont jamais employé personne depuis leur immatriculation au Luxembourg en 2012, et n'ont donc – logique – payé ni salaires ni charges sociales, ni supporté aucun autre coût lié à ces salariés.

## Luxembourg, porte de sortie avant la faillite grecque

Une fois les huit rapports annuels des deux sociétés décortiqués, ces frais de consultance atteignent 53,4 millions de dollars. Même pour ce prix, difficile d'apporter du conseil sans ces légions de consultants qui font le bonheur des Big Four.

L'idée de consultants pour aider au développement international n'avait rien de saugrenu, en 2012, au moment où la famille Filippou, qui est aux commandes de cette société depuis 1926, décidait de quitter la Grèce : nombreux sont les analystes et commentateurs de l'actualité européenne à prédire une faillite de l'État grec et son retrait de la zone euro.

Dans une analyse, Standard & Poor's juge même que le groupe grec fait bien de transférer ses opérations névralgiques au Luxembourg pour continuer à accéder aux marchés de capitaux s'il en a besoin. Fage – prononcez FAYe, pour « mange ! », en grec – réalise déjà les deux tiers de son chiffre d'affaires à l'international : les Italiens et les Britanniques adorent ses yaourts ; et depuis 2008, elle s'est attaquée au marché américain, où les affaires sont nettement moins bonnes qu'elle veut bien le dire.

À ce moment-là, se souvient le Dairy Reporter<sup>15</sup>, le maintien de 50% de la production en Grèce peut toutefois être problématique, comme l'analyse également S&P.

### Deux soparfi contrôlées par le petit-fils et CEO

Huit ans après leur inscription au registre du commerce luxembourgeois, qui se cache derrière ces deux soparfi, dont deux accounting managers d'Intertrust sont devenus managers-gérants depuis début août ?

Première chose, chacune des deux détient 50% des parts de Fage International, la maison mère basée au Luxembourg.

Ensuite, Theta Phi a pour unique actionnaire une société luxembourgeoise, Kappa Alpha Phi, et Alpha Phi, une autre société luxembourgeoise, Iota Alpha Phi. Ces deux sociétés de gestion d'un patrimoine familial ont le même actionnaire de référence, Iota Kappa, basé dans le Delaware (aux États-Unis) et le même dirigeant... Athanassios-Kyros Kyriakos Filippou.



Le 28 juillet 2016, au ministère de l'Économie qu'il dirige, Étienne Schneider laisse Athanassios-Kyros Kyriakos Filippou annoncer 100 millions d'euros d'investissements et 100 emplois. Une offre devenue 219 millions, et 300 à 400 emplois aujourd'hui, quatre ans plus tard. (Photo: SIP)

<sup>15</sup> <https://www.dairyreporter.com/Article/2012/10/11/FAGE-Dairy-announces-Greek-exit-as-financial-crisis-deepens>

Avant de crier à l'abus de bien social – l'utilisation de fonds de la société Fage, non pas dans son intérêt, mais dans l'intérêt d'un dirigeant ou d'une autre société, selon la loi modifiée de 1915 sur les sociétés commerciales –, il aurait fallu pouvoir éclaircir l'intérêt pour « Filippou Adelfoi Galaktokomikes Epicheriseis » (Fage) de déboursier 7,2 millions de dollars par an pour des consultants qui n'existent pas et qui auraient donc du mal à délivrer de précieux conseils.

Ni l'adresse électronique générique vers laquelle renvoie le site internet, ni celle du nouveau directeur financier du groupe, Robert Shea, ne nous ont permis d'obtenir des réponses de la part de la société au moment de boucler cet article.

Fage fait des yaourts et communique peu. Un mot du grand-père, à l'origine du business, en 2012, au moment de migrer vers le Luxembourg. Deux autres de son petit-fils, en 2016, aux côtés du ministre de l'Économie, Etienne Schneider (LSAP), pour annoncer un investissement de 100 millions d'euros pour une usine à Dudelange-Bettembourg fin 2018... on est très loin de la surcommunication d'Elon Musk et de SpaceX.

## L'Etat prêt à investir 1,2 million pour la venue de Fage

Si l'usine de yaourts venait à s'implanter sur la zone d'activité Wolser, à Bettembourg, le ministère de l'Économie financerait le canal de rejet des eaux usées de l'usine. Une dépense logique aux yeux de Franz Fayot mais qui intervient dans un drôle de climat.

Il faudra un jour s'interroger sur la persévérance du groupe Fage à s'installer au Luxembourg. Depuis quatre ans que l'industriel a fait part de son intention d'y construire un site de production de yaourts grecs, les vents contraires se multiplient. L'enquête commodo/incommodo<sup>16</sup> menée en ce mois d'août l'a à nouveau démontré. Mais l'industriel a pu compter sur le soutien de l'État à plusieurs reprises, et la députée (Déi Gréng) Josée Lorsché a demandé des comptes à ce sujet.

Le ministre de l'Économie actuel, qui a hérité du dossier Fage de son prédécesseur Etienne Schneider (LSAP) vient ainsi de s'expliquer sur plusieurs points. Et Franz Fayot (LSAP) de commenter notamment la cession du terrain de 15 hectares, sis zone Wolser. Selon lui, rien de trouble à cela. L'État a déjà procédé par le passé à ce même type de transaction avec d'autres grosses sociétés qui souhaitaient s'installer sur telle ou telle zone artisanale économique. Cette fois, les **30 hectares ont été cédés pour 30 millions d'euros**.

« Dans le cas de Fage, le gouvernement et l'entreprise ont prévu un droit de préemption de l'État au cas où la firme souhaiterait un jour céder son terrain industriel. » Voilà l'opposante au projet "rassurée" : pas de risque de spéculation foncière éventuelle. Reste qu'habituellement, comme le souligne la première échevine de Bettembourg, c'est plutôt une mise à disposition du terrain qu'une vente qui est pratiquée. Les exceptions sont rares : en 1979 pour la société Worldrubber, en 1980 pour Unitrans, en 2001 pour GE Fanuc Automation Europe et en 2011 pour Procap Wiltz S.A.

### En eaux troubles

Franz Fayot l'a reconnu dernièrement en interview : oui, la Cour des comptes luxembourgeoise se penche bien sur les conditions de vente du terrain de la zone Wolser. Mais il se peut qu'une autre enquête vienne se pencher sur les agissements de l'industriel qui a choisi d'installer son **siège en 2012 au Grand-Duché**, à la suite de la grave crise économique qui frappait la Grèce (pays d'origine de la firme). Ainsi, *Paperjam* indique ce vendredi qu'un possible abus de biens sociaux ne vienne troubler l'actualité du groupe aux **1.400 employés dans le monde**. Fage aurait ainsi fait apparaître dans ses comptes, en huit ans, près de **53 millions d'euros en consultance** pour son développement international. Mais la somme aurait été orientée vers deux sociétés fantômes luxembourgeoises. Gênant.

Concernant les aides à l'investissement, Fage ne fera pas exception. Elle pourra bénéficier de coups de pouce financiers de la part de l'État. Si Franz Fayot confirme que le ministère de l'Économie « n'a pas supporté les frais liés aux études d'impact environnemental portant sur la construction de l'usine », il sait que le budget national pourrait servir à payer d'éventuels frais. Dont les **1,2 million d'euros** nécessaires pour l'établissement d'un « canal d'évacuation des eaux résiduaires allant de la limite du terrain jusqu'à l'Alzette ».

### Gestion environnementale

Une somme non négligeable, mais une dépense loin d'être scandaleuse. En effet, en tant que gérant et aménageur des zones d'activité économiques nationales, il appartient bien à l'Etat de mettre la main au portefeuille pour tout frais de viabilisation sur ces espaces de développement. Et ce canal entre bien dans ce cadre.

<sup>16</sup> <https://www.wort.lu/fr/economie/le-projet-fage-s-attire-les-critiques-5f4e4999da2cc1784e364c68>

A noter que cet équipement fait partie des points de fixation des opposants au projet Fage qui estiment que le déversement par ce biais de **3,1 millions de m3 d'eaux usées par jour** dans le cours de l'Alzette pourrait nuire au biotope. C'est d'ailleurs, plus généralement, la gestion environnementale<sup>17</sup> qui pose souci autour de la venue de l'entreprise qui annonce la création d'une centaine d'emplois. En effet, pour produire quelque **80.000 tonnes de yaourts grecs par an**, la chaîne de production a besoin de consommer près de **2.500 m3 d'eau potable chaque jour**. Soit à elle seule deux fois la consommation ordinaire des habitants de Bettembourg.

---

<sup>17</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/l-impact-ecologique-de-fage-inquiete-toujours-autant-5d0125ebda2cc1784e345ec9>

# Un an de Justice version Sam Tanson

**Indépendance du Parquet, accès facilité à la Justice, gestion plus saine des fichiers publics, la ministre de la Justice a apporté sa touche à de nombreux textes. Mais leur concrétisation tarde à être adoptée.**

(pj avec Dani Schumacher) Il y a un an, Sam Tanson prenait la tête du ministère de la Justice<sup>18</sup>. Mais avec déjà six mois d'exercice gouvernemental bouleversé par la crise covid, l'avocate et ancienne députée Déi Gréng n'a guère eu le temps de mettre en place ses dispositifs. Pas de quoi atténuer sa soif de réformes.

**Sam Tanson, vous avez repris le ministère de la Justice après les ennuis de santé de votre camarade Félix Braz. Que retirez-vous de ces douze derniers mois ?**

« L'année 2019 a ressemblé à une longue série de montagnes russes. Lorsque j'ai pris en charge le ministère de la Justice, je n'étais entrée au gouvernement que depuis moins d'un an. Je me familiarisais encore avec mes services... Sitôt en charge de la Justice, j'ai d'abord dû fixer mes priorités. Je suis particulièrement soucieuse de la protection des personnes défavorisées et de l'accès à la Justice.

Mais la crise covid est arrivée et a placé ses propres priorités. Car si la lutte contre l'épidémie consiste, bien entendu, à protéger les personnes exposées à la maladie, il s'agit aussi de protéger les personnes socialement vulnérables, par exemple les femmes et les enfants se trouvant dans une situation délicate. Un autre défi a été de maintenir le système judiciaire en état de marche<sup>19</sup>.

Les mois passés en état d'urgence ont été aussi difficiles, qu'instructifs. En tant que gouvernement, nous avons sévèrement restreint les droits fondamentaux des citoyens pendant des mois, et continuons à le faire sous une forme affaiblie. Il convient donc de toujours veiller à ce que le droit à la santé et les droits fondamentaux restent en équilibre. Et garantir cet État de droit est aussi une de mes missions.

**Au remaniement, vous avez abandonné le ministère du Logement. Cette décision a-t-elle été difficile pour vous ?**

« Le tragique coup du sort<sup>20</sup> qui a frappé Félix Braz a rendu inévitable ce remaniement gouvernemental<sup>21</sup>. Ce n'était pas une volonté de ma part. Je suis avocate<sup>22</sup> et travaille comme juriste depuis de nombreuses années. Comme députée, j'avais présidé la commission de la Justice et même été membre du Conseil d'État. Pour mon parti, Déi Grèng, il était donc évident que je devais poursuivre le travail de Félix Braz et en assumer la responsabilité.

En tant que ministre du Logement, j'avais beaucoup de choses en tête et j'aurais souhaité que certains de mes plans soient mis en œuvre. Mais il n'aurait pas été raisonnable de veiller en même temps sur le ministère du Logement, celui de la Justice et celui de la Culture. J'ai donc dû en abandonner un, sachant que la Culture était mon domaine de cœur, le choix s'est fait. Mais avec Henri Kox<sup>23</sup>, la politique d'habitat est entre de bonnes mains.

<sup>18</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/sam-tanson-prend-la-suite-de-felix-braz-5d64f5b1da2cc1784e34a759>

<sup>19</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-justice-s-adapte-elle-aussi-a-la-nouvelle-realite-5e165deda2cc1784e35c3dc>

<sup>20</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/felix-est-de-retour-5f080f13da2cc1784e361436>

<sup>21</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-gouvernement-bettel-prepare-sa-version-2-3-5e170c54da2cc1784e353a99>

<sup>22</sup> <https://gouvernement.lu/fr/gouvernement/tanson-sam.html>

<sup>23</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-plans-du-nouveau-ministre-du-logement-5da02d9cda2cc1784e34d635>

**Vous avez hérité d'un dossier difficile : le fameux accès aux dossiers de la police. Vous vous êtes prononcée très tôt en faveur d'une nouvelle loi. Comment comptez-vous procéder maintenant ?**

« Je travaille en étroite collaboration avec le ministre de la Police (François Bausch auparavant, Henri Kox maintenant<sup>24</sup>. En ce qui concerne la police, il existe désormais un avant-projet réglementant la durée de conservation des données. Il était clair pour moi que nous devons également suivre cette voie dans le domaine de la Justice. Je voulais attendre l'avis de l'Autorité de contrôle judiciaire pour avoir un regard extérieur. Je ne suis pas surprise que l'organe de contrôle confirme cette évaluation.

**Qu'en est-il du calendrier sur ce dossier ?**

« Je suppose que nous pourrions achever le texte d'ici fin 2020/début 2021. Il y a trois priorités. Nous devons préciser quelles données peuvent être stockées et pendant combien de temps. Même chose pour la durée d'accessibilité avant archivage de ces informations. Ensuite, nous devons définir qui peut avoir accès à ces données. La traçabilité de ces consultations doit également être garantie. Le troisième point clé concerne la finalité. Nous devons réglementer les conditions dans lesquelles les données existantes peuvent être utilisées à d'autres fins, par exemple pour la vérification de l'honnêteté d'un citoyen (ce qu'on appelle l'honorabilité).

**En ce qui concerne la police, les sanctions ont fait l'objet de longues discussions en commission. Et maintenant ?**

« Je partage l'avis des honorables députés selon lequel il doit y avoir des sanctions pénales, par exemple si quelqu'un obtient un accès non autorisé à des données. La loi actuelle ne prévoit que des sanctions administratives. Pour l'instant, cependant, on ne sait pas encore exactement comment nous allons procéder ; la discussion n'est pas terminée.

Après tout, la question de la protection des données n'est pas seulement l'affaire de la police et du pouvoir judiciaire. D'autres autorités publiques disposent également de données sensibles. Nous devons donc empêcher que des sanctions soient imposées aux juges, au personnel judiciaire et aux agents de police, mais pas aux autres fonctionnaires.

**Dans le cadre du débat sur la Constitution, se pose la question de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Le texte actuel du député Léon Gloden (CSV) indique que cette indépendance ne concernerait pas le ministère public. Qu'en dites-vous ?**

« J'ai des difficultés avec l'argument et je regrette l'évolution. Je voudrais rappeler que le projet de réforme constitutionnelle a été salué par de nombreuses instances internationales comme la Commission de Venise ou le Greco, précisément parce que nous voulions y inscrire l'indépendance du ministère public. Si ce passage devait être supprimé, je ne vois pas où cela va nous mener. Le texte actuel soulève de nombreuses interrogations d'ailleurs.

*L'assistance judiciaire doit être réformée. Le système actuel n'est pas équitable*

*Sam Tanson, ministre de la Justice*

La première serait de nature plus juridico-philosophique. Selon moi, l'indépendance du ministère public est une bonne chose. Le ministre de la Justice ne doit aucunement pouvoir dire aux procureurs s'il faut ouvrir une enquête et quand il faut le faire. Évidemment, le ministère public doit rendre des comptes (un rapport annuel au Parlement, par exemple, serait envisageable).

Mais il y a aussi des questions très pratiques. Comment organiser un Conseil suprême de la Justice, comme cela est envisagé, sans que ses différentes composantes ne jouissent pas du même degré d'indépendance ? Cela posera un problème de fonctionnement. J'attends donc avec impatience l'avis du Conseil d'État sur la proposition faite par Léon Gloden.

---

<sup>24</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/henri-kox-propulse-ministre-de-la-securite-interieure-5f195b35da2cc1784e36245e>

**Le Conseil supérieur de la magistrature est au cœur de la réforme judiciaire attendue. Quels autres éléments sont particulièrement importants pour vous ?**

« Un élément central reste de simplifier l'accès à la justice. Cela inclut l'effort à porter à la digitalisation. Un effet "positif" de la crise covid a été le pas important fait vers plus de numérisation de procédures notamment par courrier électronique. Pendant l'état de crise, nous avons décidé de changements par voie d'ordonnances qui ont ensuite été incorporées dans des lois. À l'automne, nous ferons le point pour savoir ce que nous voulons conserver ou ce qu'il convient d'améliorer. Beaucoup de choses sont possibles sous forme numérique, mais pas tout.

L'assistance judiciaire doit, elle aussi, être réformée. Le système actuel n'est pas équitable car il fixe une limite de revenus stricte pour en bénéficier. Si ce montant est dépassé, ne serait-ce que d'un centime, la gratuité est inenvisageable. De fait, de nombreuses personnes gagnant un peu plus que le plafond actuel n'ont pas la possibilité d'ester en justice pour des raisons financières.

C'est pourquoi nous voulons introduire une échelle mobile. Des discussions sont en cours à ce sujet, et je préparerai ensuite le texte sur la base de ces discussions.

**En raison du lockdown, les tribunaux ont été retardés. Ce temps perdu a-t-il pu être rattrapé depuis ?**

« Il n'y a pas de problèmes particuliers au tribunal administratif. Les tribunaux de paix sont ceux qui doivent le plus faire face aux conséquences du confinement. C'est l'une des raisons pour lesquelles les procédures de saisie devraient être simplifiées. Ce n'est qu'un détail, mais compte tenu des nombreuses affaires en cours, cela permettra déjà d'apporter un certain soulagement. Et nous devons le faire parce que la réforme judiciaire nécessitera davantage de travail pour ces tribunaux.

**Le Conseil d'État a émis 24 objections formelles au texte dédié à la protection des mineurs, et il ne s'est pas passé grand-chose sur ce sujet depuis décembre 2019. Quand et comment cela va-t-il se poursuivre ?**

« Nous travaillons en étroite collaboration avec Renate Winter, vice-présidente du Comité des droits de l'enfant des Nations unies<sup>25</sup>. En raison de la crise covid, la coopération s'est malheureusement enlisée. Il existe actuellement un texte unique pour la protection et la justice des mineurs. En raison des nombreuses objections, nous avons opté pour préparer deux textes distincts pour chaque thématique. Bien sûr, il y a des points de contact. Les jeunes qui deviennent des criminels n'ont généralement pas reçu la protection dont ils auraient eu besoin par le passé.

Et bien sûr, la question du système pénal à Schrassig joue également un rôle. Selon les conventions internationales, un jeune ne peut être emprisonné avec des adultes<sup>26</sup>. Cela signifie que nous devons résoudre le problème des infrastructures et trouver une solution adéquate pour tous les cas. »

---

<sup>25</sup> <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/CRC/Pages/CRCIndex.aspx>

<sup>26</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/un-mineur-place-en-detention-a-schrassig-5e2ac520da2cc1784e354a76>

# Quand le FIS passera à la caisse

**Alors que la crise covid malmène les finances publiques, la CGFP et la Fondation Robert-Krieps plaident pour une taxation plus forte des fonds d'investissement spécialisés. Des entités de placement qui gèrent plus de 596 milliards d'actifs mais ne génèrent que (très) peu de recettes pour l'Etat.**

Actuellement, le Luxembourg abrite 1.448 fonds d'investissement spécialisés<sup>27</sup> (FIS) gérant quelque **596 milliards d'euros d'actifs nets** placés dans des opérations foncières ou immobilières. L'outil a été créé en 2007, et à voir les montants investis, il semble faire le bonheur de nombreux investisseurs. Et pour cause : tous les bénéficiaires engendrés par ces FIS échappent à l'impôt sur le revenu, à l'impôt sur les plus-values et à l'impôt commercial. Tout juste une **taxe d'abonnement (à 0,01%** des actifs nets) est-elle demandée aux détenteurs d'un tel fonds.

Autant dire que ces FIS ne rapportent guère dans les caisses publiques, alors qu'ils profitent très largement à leurs possesseurs, luxembourgeois ou étrangers. Depuis longtemps déjà, le député déi Lénk David Wagner dénonce cet état de fait. Il a même signé une motion qui a été débattue à la Chambre cet été. Et voilà que deux soutiens de poids viennent de le suivre pour demander que la fiscalité sur ces fonds soit revue. D'un côté, la Fondation Robert-Krieps, de l'autre la Confédération générale de la fonction publique (CGFP).

Et que ce soit dans le rapport du groupe de réflexion<sup>28</sup> (proche des idées du LSAP) ou par la voix de Romain Wolff (président de la confédération des fonctionnaires), le message est le même : à l'heure où l'État a besoin de nouvelles recettes<sup>29</sup> pour financer les impacts de la crise, le « contribuable normal » ou « Monsieur et Madame Tout-le-Monde » ne devront pas subir une hausse d'impôts sur les revenus du travail. Si de l'argent doit être trouvé, c'est notamment dans la poche des « super-contribuables » qu'il doit être pris, invitent les deux parties.

En soi, l'idée n'a rien de neuf. Des années que certains réclament ainsi une hausse de la pression fiscale sur ce type de fonds. Même l'accord de coalition gouvernementale<sup>30</sup> passée en 2018 entre DP, LSAP et Déi Gréng évoque la question, parlant du sujet comme d'une « injustice fiscale ». Mais le temps passe et... rien ne se passe. Tout juste le ministre des Finances, Pierre Gramegna (DP) a-t-il évoqué une possible réforme de la fiscalité du FIS. Mais, en juin dernier, face aux députés des commissions Logement et Finance, 'le grand argentier' a d'emblée prévenu : il n'y aura « rien de spectaculaire ».

La CGFP et la Fondation Robert-Krier invitent plutôt le gouvernement à revoir en profondeur le régime accordé à ces fonds. Ces derniers ne constituant, selon elles, qu'une « ruse pour dégonfler voire rendre inexistante la charge fiscale » des possesseurs de FIS. Sauf que l'heure n'est plus aux largesses fiscales. Le gouvernement voit en effet ses recettes fondre<sup>31</sup> (- 1,1 milliard de rentrées en impôts au premier trimestre) tandis qu'il ouvre grand les robinets<sup>32</sup> pour soutenir l'activité du pays.

<sup>27</sup> <https://searchentities.apps.cssf.lu/search-entities/search?&st=advanced&entType=FIS>

<sup>28</sup> <https://www.fondationrobertkrieps.lu/de-lexploitation-de-ses-propres-pourquoi-mettre-fin-a-labus-des-fis-immobilier/>

<sup>29</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/un-virus-qui-pesera-lourd-financierement-5ee882efda2cc1784e35fc1f>

<sup>30</sup> <https://gouvernement.lu/fr/publications/accord-coalition/2018-2023.html>

<sup>31</sup> <https://www.wort.lu/fr/economie/l-etat-doit-carburer-avec-un-quart-d-impots-en-moins-5f187f09da2cc1784e362377>

<sup>32</sup> <https://www.wort.lu/fr/economie/l-etat-luxembourgeois-ouvre-grand-les-robinets-financiers-5f117539da2cc1784e361d3d>

Rien que pour le chômage partiel, 808 millions d'euros de dépenses imprévues ont été nécessaires sur les sept premiers mois de l'année. Il a aussi fallu financer le congé pour raisons familiales<sup>33</sup> (plus de 280 millions), les 184 millions d'aides directes<sup>34</sup> déjà accordées aux entreprises, les divers plans de sauvetage d'abord puis de reprise économique (Neistart<sup>35</sup> et relance verte<sup>36</sup>), le soutien au tourisme<sup>37</sup>, à l'hôtellerie-restauration<sup>38</sup>, etc.

### Les « épaules larges »

Du côté du ministère du Finance, c'est silence radio sur la question. Certes, le sujet sera bien abordé dans le cadre de la potentielle future réforme fiscale, mais pas question d'en dire plus. « Des travaux sont effectivement en cours et un texte est en préparation » : voilà la (maigre) version officielle. Pierre Gramegna n'ayant visiblement pas l'intention d'effaroucher les investisseurs, même si ces fonds d'investissement spécialisés constituent une possible manne importante pour soutenir un budget que l'on sait difficile à soutenir<sup>39</sup>.

Pourtant, comme le rappelle la CGFP, « tôt ou tard, il faudra se poser la question du financement » des mesures engagées pour soutenir le Grand-Duché. Pas question alors de « s'appuyer sur une augmentation fiscale sur les personnes physiques » martèle la confédération. Aussi, Romain Wolff insiste-t-il pour que ceux qui ont « les épaules larges » participent à l'effort financier.

Même opinion pour Olivier Cano et Max Leners, les auteurs du rapport de la Fondation Robert-Krieps. Eux veulent en finir avec la loi vieille de 13 ans qui octroie aux Sicav-FIS une « **optimisation fiscale outrancière** ». Un privilège jugé individualiste, à l'heure où la situation voudrait que chaque acteur économique la joue collectif. Et de plaider pour un retour dans les caisses de l'État de plus d'impôts perçus sur cette réserve spéculative. La Fondation parlant même de « déchets fiscaux » sur la part non récupérée par les finances publiques.

### Justice fiscale

A combien s'élèvent précisément ces « **déchets fiscaux** » ? La Fondation n'a pas la réponse. Mais la structure sait que les sommes grimpent vite quand on rectifie même de quelques pourcentages la pression fiscale. Ainsi, note-t-elle que si -autre exemple- le gouvernement s'engageait à abolir le régime actuel des stock-options, 135 à 200 millions d'euros supplémentaires pourraient tomber dans les caisses de l'État.

Certes, le pays peut se satisfaire d'être encore coté AAA<sup>40</sup> par les agences de notation et pouvoir lever des emprunts à taux négatifs<sup>41</sup>, mais un peu plus de justice fiscale permettrait de moins jouer avec l'endettement pour assurer les dépenses d'un budget qui, initialement, devait approcher les 20 milliards d'euros<sup>42</sup> pour 2020.

---

<sup>33</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-conge-pour-raisons-familiales-reprend-ses-droits-5f51e835da2cc1784e364f02>

<sup>34</sup> <https://meco.gouvernement.lu/dam-assets/dossiers/MinEco-Dashboard-Covid19.pdf>

<sup>35</sup> <https://www.wort.lu/fr/economie/l-etat-promet-800-millions-d-euros-d-aides-nouvelles-5ec52c61da2cc1784e35e2c7>

<sup>36</sup> <https://www.wort.lu/fr/economie/la-relance-verte-frappe-a-la-porte-5ed10cb7da2cc1784e35eb71>

<sup>37</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/1-7-million-d-euros-depenses-en-bons-d-hebergement-5f4e4af4da2cc1784e364c69>

<sup>38</sup> <https://www.wort.lu/fr/economie/reflechir-a-de-nouvelles-mesures-pour-l-horeca-5f563613da2cc1784e3651d3>

<sup>39</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-dette-publique-pourrait-atteindre-17-milliards-5ea9b123da2cc1784e35cb81>

<sup>40</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-luxembourg- conserve-son-triple-a-5f5608b4da2cc1784e3651a4>

<sup>41</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/un-emprunt-durable-pour-1-5-milliard-d-euros-5f57317eda2cc1784e365253>

<sup>42</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-budget-2020-adopte-par-31-voix-contre-29-5dfb33a8da2cc1784e3525d2>

## GRAND ENTRETIEN AVEC XAVIER BETTEL

# « Je veux des médias divers et indépendants »



Xavier Bettel: «Si on veut provoquer un débat dans la société, c'est le journaliste qu'il faut soutenir.»  
(Photo: Romain Gamba / Maison Moderne)

**Déposée par le Premier ministre et ministre des Communications et des Médias, la nouvelle loi sur les aides à la presse va entamer son parcours législatif. Xavier Bettel estime que l'État doit soutenir la pluralité des médias, tout en garantissant l'indépendance totale de toutes ses composantes.**

**Quel rapport entretenez-vous avec les médias, et comment vous informez-vous ?**

Xavier Bettel . – « Je consomme beaucoup les informations, sous différentes formes. La radio d'abord, le matin. Puis les premiers journaux, et la newsletter Paperjam, évidemment. Je dois et je veux rester informé. Je suis Premier ministre 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, donc je consulte les sources d'information tout le temps.

**En tant que citoyen, avez-vous le sentiment que les médias sont plus fiables de nos jours que par le passé ?**

« Je pense qu'il faut bien distinguer les médias professionnels de la masse d'informations que l'on peut lire sur internet. On a tous vu des fake news reprises en boucle par des plateformes, de la désinformation... Une crise comme celle du Covid a montré à quel point il y avait besoin d'une vraie information, via de vrais médias, car des milliers de vidéos mettant en scène des gens se disant experts, racontant tout et son contraire, sont visionnées des millions de fois.

Là aussi, les médias traditionnels ont un rôle à jouer en démontant ce qui est faux et est propagé sur les réseaux sociaux. C'est notamment pour cela que je suis convaincu que, même si la taille du pays n'est pas grande, il est important de reconnaître les médias mensuels, quotidiens, en différentes langues...

### **Et sur différents supports ?**

« Oui, car la loi que nous avons depuis 1976 était ‘tout papier’. Il y a eu une première forme de soutien avec l’aide au digital, mais il fallait aller plus loin.

*Si j’ai voulu aider la presse en ligne, c’était clairement pour montrer qu’il y avait un changement en cours. Mais j’ai eu face à moi des gens qui étaient récalcitrants.*

Xavier Bettel, Premier ministre

### **Cette future loi est intéressante et se démarque de ce qui se fait ailleurs en Europe, car elle s’intéresse avant tout aux équipes éditoriales...**

« C’est ce qui compte avant tout, cela ne peut plus être le nombre de pages, le programme TV... On doit soutenir le travail journalistique, la véracité des contenus, le traitement de l’information. Si on veut provoquer un débat dans la société, c’est le journaliste qu’il faut soutenir. La base de 200.000 euros par média, puis une tranche de 30.000 euros par journaliste, certes de façon plafonnée, cela donne des chiffres conséquents. Aussi pour les médias citoyens, qui auront droit à une aide récurrente.

### **D’un autre côté, cela pousse peut-être les médias à vivre sous subvention ?**

« Non, car les médias doivent générer des recettes pour au moins 50% du montant de l’aide. On n’est pas du tout dans un régime étatique. La presse doit évidemment garder son indépendance.

### **Quand la nouvelle loi sur les aides à la presse sera-t-elle votée ?<sup>43</sup>**

« Je l’ai déposée. Maintenant, la balle est dans le camp du Parlement. Moi, j’aimerais que cela aille le plus vite possible, que l’on débute l’année prochaine avec elle. Je ne dis pas que pour le moment on bricole, mais songer que ces dernières années on n’a pas reconnu la presse en ligne, c’est fou. Avant, la planche à papier était aussi une planche à billets : plus j’imprimais, plus je recevais d’argent.

### **Les groupes de presse n’ont-ils pas tardé à anticiper les grandes mutations du secteur ?**

« Si j’ai voulu aider la presse en ligne, c’était clairement pour montrer qu’il y avait un changement en cours. Mais j’ai eu face à moi des gens qui étaient récalcitrants, qui me disaient que les lecteurs avaient besoin de leur journal papier et qui bloquaient. Si on n’avait pas fait du forcing il y a quelques années, la presse en ligne n’aurait toujours rien.

*L’information est toujours là, c’est la manière de la consommer qui a changé.*

Xavier Bettel, Premier ministre

### **Comment le ministre des Médias juge-t-il l’état de santé de ceux-ci au Luxembourg ?**

« Cela a été très difficile pour certains, d’où les aides pour faire face à l’impact du Covid. Se retrouver du jour au lendemain sans annonceurs, cela a été compliqué pour la majorité des médias. Surtout que, depuis un certain temps, le nombre d’abonnements est en diminution du fait du développement des médias en ligne. C’est logique : avant, le consommateur avait un abonnement à un journal, souvent plusieurs, et le lisait après l’avoir reçu dans sa boîte aux lettres.

Par la suite, il a pris un abonnement en ligne. Et maintenant, il lit ainsi les informations spécialisées. Les autres, il les trouve sur différentes plateformes, et se demande alors pourquoi il devrait payer là pour ce qu’il trouve gratuitement ailleurs. C’est pour cela que nous devons aider les médias, sinon la presse va disparaître. L’information est toujours là, c’est la manière de la consommer qui a changé.

### **Mais des hebdomadaires ont disparu, des quotidiens aussi, d’autres passent au tout-numérique, le groupe Saint-Paul est maintenant sous pavillon belge...**

---

<sup>43</sup> <https://paperjam.lu/article/reforme-aide-a-presse-adoptee->

« Actuellement, on a six quotidiens.

### **C'est de trop ?**

« Non, pas du tout, c'est bien. Il y a également six hebdomadaires, Reporter, qui est totalement en ligne, et Paperjam, qui est un hybride entre quotidien et mensuel, Delano... Un média qui disparaît, cela me rend triste.

### **Dans 10 ans, y aura-t-il autant de médias, ou va-t-on assister à des concentrations ?**

« Tant que je serai là, je ferai tout pour qu'il y en ait autant. Je n'aurais pas fait cette aide si c'était pour avoir dans le pays un média unique comme la Pravda. Je veux des médias divers et indépendants.

### **Le rachat du groupe Saint-Paul par Mediahuis<sup>44</sup> a été un petit coup de tonnerre dans le milieu ?**

« C'est une société privée, je ne m'en mêle pas. Ce qui compte, c'est que la ligne éditoriale reste indépendante. Et c'est la garantie que j'ai eue de la part de l'actionnaire.

### **Curieusement, il n'y a pas de loi sur la concentration au Luxembourg, où le paysage médiatique l'est quand même beaucoup...**

« Ce n'est pas très concentré, mais certains groupes ont tout simplement plus de titres que d'autres. Il n'y a pas que Saint-Paul, Editpress et RTL, mais aussi 100,7, Maison Moderne... Vous n'êtes tout de même pas un petit groupe... Ce n'est en tout cas pas à moi de dire qu'un groupe est trop gros. Ce qui est important à mes yeux, c'est qu'il y ait la radio 100,7, par exemple. On a Eldoradio qui marche bien, et 100,7 est complémentaire.

*Informer et divertir est aussi une mission de service public.*

Xavier Bettel, Premier ministre

### **C'est une radio indépendante, 100,7 ?**

« Oui, c'est un établissement public, avec un budget, un plan pluriannuel. Ce qui n'existait pas avant. Et il y aura bientôt une nouvelle loi réaffirmant son indépendance.

### **Mais sa gouvernance pose encore problème...**

« C'est pour cela que j'ai proposé un comité de citoyens qui pourra aussi émettre des opinions.

### **La rédaction est en conflit avec la direction ?**

« Des médiations ont lieu. Je n'entends plus grand-chose, ce qui est déjà pas mal. La nouvelle présidente (Véronique Faber, ndlr) tente de faire de son mieux.

### **Avez-vous lancé un ultimatum pour que ces conflits soient résolus à une date précise ?**

« La nouvelle loi sera déposée bientôt, et je pense que l'année prochaine on aura une radio 100,7 dont l'administration sera différente.

### **Quelle est la mission d'une radio publique au Luxembourg ?**

« Ce n'est pas de faire de l'info de niche, mais peut-être des choses que les autres ne font pas pour des raisons commerciales, proposer une alternative. Informer et divertir est aussi une mission de service public.

### **Seulement en langue luxembourgeoise ?**

« Non. Je vais être très transparent : 100,7 avait demandé, peu de temps après que j'ai donné mon accord à L'essentiel Radio, à se lancer en français. Donner alors un feu vert à 100,7, je ne trouvais pas cela correct. Je venais de donner un cahier des charges à une radio francophone nouvellement créée au Luxembourg, et tout de suite après, je serais venu soutenir une autre radio en français avec des deniers publics ? Cela aurait entravé le business plan de L'essentiel

---

<sup>44</sup> <https://paperjam.lu/article/groupe-luxemburger-wort-vendu->

Radio. Mais maintenant que cette dernière a trouvé sa voie, je suis d'accord pour qu'on réfléchisse à comment la radio 100,7, à travers le luxembourgeois, peut rester une radio d'intégration, mais avec des créneaux en français.

*J'ai un grand principe : je ne juge pas les médias.*

Xavier Bettel, Premier ministre

### **Pour vous, il est donc important d'avoir des médias publics ?**

« Oui, en tout cas d'avoir des médias qui remplissent une mission de service public. RTL, par exemple, a une mission de service public.

### **Donc, oui à une radio publique, mais non à une télé publique ?**

« On a calculé ce que cela coûterait si RTL devenait télé 100,7, et ce serait très, très cher. Aujourd'hui, avoir une télé avec une mission de service public permet d'avoir un hybride entre une entreprise privée et un service public. C'est un deal win-win.

### **Subventionner RTL revient donc moins cher que de créer une nouvelle télé publique ?**

« Ce n'est pas qu'une question d'argent, mais aussi de professionnalisme, d'organisation. Quand on a une chaîne de télévision, il faut produire, acheter des droits... Ici, on a la chance d'avoir un partenaire qui exécute cette mission de service public.

### **Et qui l'exécute bien ?**

« J'ai un grand principe : je ne juge pas les médias. En tout cas, l'argent public qui est investi ne l'est pas pour avoir des articles de complaisance ou une télé flatteuse. Si on le fait, c'est pour avoir une démocratie avec des points de vue différents.

### **Y a-t-il un risque de voir le siège de RTL Group quitter le Luxembourg ?**

« C'est un groupe privé, qui évolue. Il y a un engagement de leur part, et la convention qui nous lie, renforcée dans sa mouture qui entrera en vigueur en 2021, montre à quel point l'État tient à RTL, mais aussi que RTL tient à l'État. Mais me faire dire que RTL ne quittera jamais le Luxembourg... Moi, en tout cas, je ferai tout pour qu'ils restent.

### **C'est plus facile ou plus difficile de faire de la politique à l'heure des médias sociaux ?**

« C'est différent, car maintenant je dois parfois réagir. Cela a changé pour moi, comme cela a changé votre métier de journaliste. Dans le temps, les journalistes étaient en compétition pour savoir qui aurait la manchette de la page ; maintenant, c'est pour savoir qui aura la meilleure 'push news'. Il y a aussi une course à la nouvelle. Le lecteur est consommateur, et le consommateur veut savoir... le plus vite possible.

*Il faut que les gens comprennent que quand on poste quelque chose, cela implique une responsabilité. À travers les médias sociaux, chacun n'est pas journaliste, mais diffuseur d'un contenu, et si on partage, on cautionne.*

Xavier Bettel, Premier ministre

### **Vous lisez ces commentaires sous des articles ?**

« Cela arrive, mais quand je le fais, Gauthier, mon mari, me dit d'arrêter. Ce sont souvent les mêmes qui en sont les auteurs. Si on avait lu tous les commentaires au sujet de la crise sanitaire, ni Mme Lenert (ministre de la Santé, ndlr) ni moi n'aurions fini sur le podium du dernier sondage de popularité. Donc, ce n'est pas toujours représentatif. Mais il ne faut pas non plus oublier que les gens, eux, les lisent.

### **Que faites-vous quand vous êtes ciblé par une fake news ?**

« J'écris très gentiment aux personnes concernées. Voici peu, une photo de moi en compagnie de la Première ministre belge Sophie Wilmès et de Charles Michel (président du Conseil européen, ndlr) datant d'un Conseil européen du début d'année a été publiée, avec, en commentaire : 'Bravo, regardez ces trois-là, on demande aux gens de mettre des masques et

eux ne le font pas et ils rigolent.' J'ai écrit à la personne en lui disant que cette photo était ancienne, et elle m'a répondu en s'excusant.

### **Vous pensez qu'on peut réguler simplement comme cela, avec du bon sens, en écrivant ?**

« La spontanéité est liée aux réseaux sociaux. Mais il faut que les gens comprennent que quand on poste quelque chose, cela implique une responsabilité. À travers les médias sociaux, chacun n'est pas journaliste, mais diffuseur d'un contenu, et si on partage, on cautionne. Donc avant de poster, liker, partager, il faut vérifier.

### **Faut-il dès lors renforcer l'éducation aux médias ?**

« C'est évidemment super important. Il faut éduquer aux médias, mais aussi aux responsabilités. L'État n'est pas là pour prendre chacun par la main, mais pour éveiller les gens. Quand des rumeurs sont partagées des milliers de fois, la presse doit aussi dire à un moment que c'est faux. Certains tentent d'utiliser des contenus, pas de l'information, à mauvais escient, et c'est dangereux, car ils ont un pouvoir de diffusion qu'ils n'avaient pas avant.

*On est dans un État de droit, et les gens doivent pouvoir s'exprimer, on ne peut pas réprimander quelqu'un qui ne partage pas notre avis.*

Xavier Bettel, Premier ministre

### **Faut-il développer un arsenal de mesures pénales si de fausses informations, nuisibles, sont diffusées ?**

« On est dans un État de droit, et les gens doivent pouvoir s'exprimer, on ne peut pas réprimander quelqu'un qui ne partage pas notre avis. Mais c'est évidemment différent de ce qui est haineux, injurieux ou raciste... Là, il y a un problème. Personnellement, j'ai fait le choix d'être un homme public et je dois encaisser. Je fais la part des choses entre un journaliste et une personne qui est à la maison. Mais cette personne doit savoir que, si elle écrit, elle a aussi une part de responsabilité. Elle peut écrire ce que bon lui semble, mais ce que je veux faire comprendre, c'est qu'il y a des limites à 'ce que bon lui semble'.

### **Faut-il supprimer l'anonymat de celles ou ceux qui publient des informations, postent des commentaires ?**

« C'est un grand débat. Je constate qu'on est souvent moins anonyme sur Facebook que sur les plateformes traditionnelles. Sur le site de RTL, il y a 42.000 'Speedy Gonzales' ou 'Wonder Woman'. Pour ma part, je trouve que, si on veut donner son opinion, il faut avoir le courage de le faire. À mes yeux, il faut en tout cas que le diffuseur puisse tracer la personne qui a commenté ou posté, si le contenu est inacceptable. D'accord que celui ou celle qui publie s'appelle 'Roger Rabbit' ou 'Princesse Sissi', mais le diffuseur doit pouvoir savoir de qui il s'agit vraiment.

### **Quid de la responsabilité des réseaux sociaux en tant que diffuseurs ?**

« Certains commencent à réagir. Mais ils ne peuvent pas non plus vérifier des milliards de comptes. On voit que des sigles particuliers sur certains médias montrent que l'info a été vérifiée. Si elle a été vérifiée, la responsabilité est déjà plus grande de la part de celui qui publie. Par contre, si quelqu'un voit quelque chose de faux et le signale, il faut que cela soit analysé de manière sérieuse par le diffuseur.

### **Paperjam a 20 ans cette année<sup>45</sup>. Vous souvenez-vous de la première fois que vous l'avez lu ?**

« Je pense que c'était dès les premiers numéros. Mais j'avais déjà lu nightlife.lu et Explorator avant cela. Mike Koedinger était tout jeune, c'était il y a longtemps [rires].»

---

<sup>45</sup> <https://paperjam.lu/article/20-ans-paperjam-en-couvertures>

## L'armée joue la grande muette dans l'affaire LUXEOSys

**Le général Alain Duschène s'est expliqué lundi devant la commission du Contrôle de l'exécution budgétaire. A l'en croire, ce n'est qu'après l'adoption de la loi que l'armée a pris connaissance des détails concernant le projet de satellite militaire d'observation.**

(JFC, avec Marc Hoscheid) - La question hante les travées de la commission parlementaire de Contrôle de l'exécution budgétaire depuis de nombreux mois<sup>46</sup> déjà : le dépassement budgétaire du satellite militaire luxembourgeois LUXEOSys - passé de 170 à 350 millions d'euros - n'a pas fini de faire couler de l'encre.

À la mi-juillet<sup>47</sup>, **François Bausch (Déi Gréng)**, qui a hérité du projet de son prédécesseur à la Défense **Etienne Schneider (LSAP)**, déclarait que les coûts supplémentaires se situeraient finalement entre 117,7 et 138,3 millions d'euros<sup>48</sup>, au lieu de 180. C'est dans ce contexte que **le général Alain Duschène**, le chef d'état-major était appelé à témoigner lundi devant les députés.

Affirmant que « *l'armée n'avait pas du tout été impliquée dans le développement du projet* », le général a suscité « la surprise chez les parlementaires », rapporte le site de la Chambre. D'autant plus qu'Etienne Schneider avait naguère déclaré<sup>49</sup> que c'est bien l'armée qui aurait dû exploiter le satellite. Très « étonné par le manque de communication entre la Défense et l'armée », **Mars Di Bartolomeo (LSAP)** exige que dorénavant « toutes les cartes soient mises sur la table ».

Selon Alain Duschène, qui sera admis à la retraite le 29 septembre<sup>50</sup> prochain, ce n'est « *que le 25 janvier 2019 qu'une étude de faisabilité a été réalisée concernant l'installation des antennes nécessaires au centre militaire de Herrenberg à Diekirch* ». C'est-à-dire six bons mois déjà après l'adoption de la loi par la Chambre...

### « Des méthodes de cow-boy »

**Diane Adehm (CSV)**, la présidente de la commission a rétorqué que « les antennes ne peuvent pas être implantées au Herrenberg. » Et ce, pour deux raisons techniques. Primo, leur mouvement de pivotement nécessite un espace suffisant qui n'existe pas en raison d'un hangar adjacent. Secundo, il n'est pas possible de fixer l'infrastructure sur une base bétonnée, car cela créerait des interférences avec le décollage et l'atterrissage des drones.

Par ailleurs, Diane Adehm avoue ne pas comprendre pourquoi Etienne Schneider a fait passer le projet au Parlement à une telle vitesse. « Ce sont des méthodes de cow-boy », s'est exclamée la présidente de la commission, ajoutant « sans doute pensait-il à ce moment-là que son parti ne serait plus représenté au gouvernement après les élections de 2018 ». La députée CSV écarte néanmoins tout avantage personnel dans le chef de l'ex-ministre de la Défense.

Également sujet à l'étonnement, **André Bauler (DP)** est d'avis que « le projet naguère présenté à la Chambre n'était pas suffisamment abouti » et avertit qu'« à l'avenir, des études de faisabilité devront être réalisées avant qu'une loi ne soit votée ».

Concernant la suite de la procédure, la présidente de la commission a révélé que **Patrick Biewer**, le directeur général de LuxGovSat, témoignera le 25 septembre devant les députés,

<sup>46</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/ce-satellite-qui-ne-tournait-pas-rond-5f0d4fe9da2cc1784e361848>

<sup>47</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/ce-satellite-qui-ne-tournait-pas-rond-5f0d4fe9da2cc1784e361848>

<sup>48</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-budget-de-luxeosys-degraisse-de-41-millions-5f0c20eeda2cc1784e361722>

<sup>49</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/etienne-schneider-se-defend-et-brouille-les-pistes-5efad7b0da2cc1784e3609f9>

<sup>50</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/l-adieu-aux-armes-du-general-duschene-5f154613da2cc1784e362054>

sans exclure que « d'autres personnes soient interrogées ensuite à leur tour ». Et afin de respecter le calendrier jusqu'au lancement du satellite, la Chambre doit approuver une loi de financement supplémentaire de 139 millions d'euros d'ici novembre. « Si le projet devait être abandonné à ce stade, une grande partie des 145 millions d'euros initialement estimés serait perdue », selon François Bausch.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

# Constitution : de la justice au Grand-Duc



Les députés se penchent sur l'organisation de l'État, et notamment sur le rôle du Grand-Duc. (Photo: archives/Maison Moderne)

### **Les députés de la Commission des institutions et de la révision constitutionnelle se penchent à nouveau sur la loi fondamentale. Après la justice, place à l'organisation de l'État.**

La Constitution revient à l'ordre du jour de la Chambre des députés en cette rentrée. Au programme : les chapitres consacrés à l'organisation de l'État, son territoire, ses habitants, le chef de l'État, la monarchie constitutionnelle, le gouvernement et aux dispositions générales et transitoires. C'est au président de la commission, Mars Di Bartomomeo (LSAP), qu'incombait la tâche de rédiger ces chapitres.

Les députés ont examiné ses propositions mardi et s'y consacreront encore jeudi prochain. Avec une attention nécessairement particulière portée au rôle du Grand-Duc, en suivant les recommandations du rapport Waringo. Selon le nouveau texte, le chef de l'État exerce le pouvoir exécutif conjointement avec le gouvernement. Sa fonction est essentiellement symbolique et protocolaire. Les membres du gouvernement endossent la responsabilité politique de ses actes.

C'est au niveau de l'administration de la Cour grand-ducale que la révision apporte une profonde mutation. Cette administration se verra dotée d'une personnalité juridique et devra être organisée en tenant compte de l'intérêt public. La Constitution inclura également les règles régissant l'accession à la fonction du Grand-Duc, sa régence et son abdication.

---

## LIRE AUSSI

- **Le rapport Waringo pointe le rôle de la Grande-Duchesse**<sup>51</sup>
- **La Cour grand-ducale fera comptes séparés en 2021**<sup>52</sup>
- **L'« heure de vérité » pour la révision de la Constitution**<sup>53</sup>

---

Autant d'éléments qui assiéront la réforme de la Cour grand-ducale. Le Premier ministre Xavier Bettel (DP) a précisé avant l'été que la séparation des comptes publics et privés de la Maison grand-ducale entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Le projet de loi afférent est donc attendu cet automne.

Déposé avant l'été, le projet de loi traitant du chapitre de la Constitution lié à la justice doit être toisé par le Conseil d'État. Le tribunal administratif vient d'ailleurs de remettre son avis. Il regrette que la justice ne soit pas explicitement présentée comme le troisième pouvoir, aux côtés de l'exécutif et du législatif. Il déplore également l'oubli de consécration de l'ordre administratif parallèle à l'ordre judiciaire et la formulation maladroite semblant ouvrir la voie à l'examen du contentieux administratif par une juridiction judiciaire.

Le président du tribunal administratif, Marc Sünnen, épingle encore, à l'instar de ses pairs de la Cour administrative et de la Cour supérieure de justice, la disparition de la mention de l'indépendance du ministère public, c'est-à-dire du Parquet, alors que celle des magistrats du siège est consacrée.

### **Un pouvoir judiciaire négligé, selon le tribunal administratif**

« Le tribunal administratif rappelle que le projet de loi n°7323 portant organisation du Conseil suprême de la justice, organe censé garantir l'indépendance de la Justice, repose notamment sur la prémisse que ledit Conseil soit majoritairement composé de magistrats indépendants », note M. Sünnen, « à savoir que six des neuf membres dudit Conseil émanent de la magistrature et jouissent tous de l'indépendance telle qu'alors consacrée par la proposition de refonte n°6030, dont les représentants du Parquet. Si les membres du ministère public ne devaient plus relever de la magistrature, la composition du Conseil, d'ores et déjà problématique à plus d'un titre, ne serait plus de nature à lui conférer une quelconque légitimité. »

M. Sünnen reprend enfin la suggestion de la Cour administrative de définir le Parquet comme troisième ordre, aux côtés de l'administratif et du judiciaire, afin d'en affirmer l'indépendance et les spécificités.

Mars Di Bartolomeo espère un avis favorable du Conseil d'État pour pouvoir présenter ce chapitre de la justice au vote de la Chambre. Deux tiers des députés devront l'approuver pour que ce premier volet de la révision de la Constitution soit entériné.

---

<sup>51</sup> <https://paperjam.lu/article/rapport-accablant-grande-duche>

<sup>52</sup> <https://paperjam.lu/article/cour-grand-ducale-fera-comptes>

<sup>53</sup> <https://paperjam.lu/article/heure-verite-revision-constitu>

À LA CHAMBRE

# Dossier Fage : les députés se posent des questions



Fage aurait obtenu le terrain au prix de 20.000 euros l'are, informe la députée Josée Lorsché, quand dans le privé le prix du terrain est quatre fois plus élevé, à 80.000 euros l'are. Matic Zorman / Maison Moderne

**Légalité des consultants fantômes, autorisation de l'administration de l'environnement, vente du terrain : au vu des controverses que suscite l'implantation de l'usine Fage à Bettembourg, les députés se sont penchés sur le dossier ce jeudi et ont interrogé les ministres Franz Fayot et Carole Dieschbourg.**

Le dossier Fage ne finit pas de poser des questions. Les députés se sont penchés dessus ce jeudi en commission de l'environnement et ont interrogé les ministres de l'Économie, Franz Fayot (LSAP), et de l'Environnement, Carole Dieschbourg (Déi Gréng).

Les députés se sont notamment interrogés sur la légalité des accords à 7,2 millions d'euros par an depuis 2012 signés par Fage avec deux sàrl luxembourgeoises pour des consultants-fantôme, comme l'avait révélé Paperjam<sup>54</sup>. « Si quelqu'un trouve cela illégal, il faut qu'il dépose une plainte, ce n'est pas à moi de juger », aurait déclaré Franz Fayot. Selon le député Laurent Mosar (CSV), le ministre de l'Économie aurait cependant indiqué que, pour lui, cela relève d'une structuration fiscale normale. Le CSV aurait envoyé au Parquet une lettre où il fait part de ses interrogations.

## Examen des critères

Le dossier Fage est actuellement en examen au ministère de l'Environnement, qui doit analyser les pièces fournies et donner son autorisation dans le cadre de la procédure commodo/incommodo. Carole Dieschbourg a elle-même reconnu qu'il s'agit d'un projet

<sup>54</sup> <https://paperjam.lu/article/600-000-euros-par-mois-consult>

d'une « envergure énorme et d'ancienne génération où la consommation des ressources n'était pas encore analysée comme c'est le cas aujourd'hui ».

« Dans l'accord de coalition, il est indiqué que sont prioritaires les entreprises écologiques et socialement responsables », rappelle la députée Josée Lorsché (Déi Gréng), aussi échevine de la commune de Bettembourg<sup>55</sup>, qui doit accueillir l'usine, tout comme Dudelange. « Or, avec sa consommation et les déchets plastiques des deux tonnes de yaourt par jour qu'elle rejette, la firme ne correspond pas à ses critères. »

La question de la vente du terrain suscite aussi des interrogations<sup>56</sup>, puisque le ministère a cédé les 15 hectares de terrain à Fage avant même que l'autorisation d'exploitation n'ait été donnée – la Cour des comptes enquête actuellement sur les conditions de la cession. La firme aurait d'ailleurs obtenu ce terrain au prix de 20.000 euros l'are, informe Josée Lorsché, quand dans le « privé » le prix du terrain est quatre fois plus élevé, soit 80.000 euros l'are.

### **Cession du terrain ?**

Et si l'implantation ne se faisait pas, que deviendrait le terrain ? « Dans ce cas, Fage serait propriétaire sans activité économique », indique Josée Lorsché. « Or, les terrains industriels sont très rares. » L'État, qui bénéficie d'un droit de préemption, ne pourrait pas le faire jouer tant que le propriétaire ne décide pas de vendre.

Beaucoup d'autres questions restent sans réponse, notamment le volet compensation : Fage doit compenser l'environnement qu'il détruit avec son installation. Or, quels terrains prendre ? « Ce n'est pas possible qu'il s'agisse d'une zone d'activité économique, donc il faut trouver d'autres terrains », précise Josée Lorsché.

Si Fage obtient l'autorisation de l'administration de l'environnement, qui pourrait d'ailleurs fournir une réponse au-delà des 45 jours légaux prévus dans le cadre d'une procédure commodo/incommodo, au vu de l'ampleur du dossier, il faudra que les deux communes sur lesquelles se situe le terrain votent le PAP. Si Dudelange n'y est pas par principe opposée<sup>57</sup>, Bettembourg ne cache pas sa réticence. Les communes en question pourraient-elles refuser d'accorder le PAP, malgré l'accord du gouvernement ? « Pourquoi donner le droit de vote aux communes si c'est pour ne pas le prendre en compte ? », s'interroge Josée Lorsché.

---

<sup>55</sup> <https://paperjam.lu/article/usine-fage-ce-projet-a-t-il-en>

<sup>56</sup> <https://paperjam.lu/article/fage-a-investi-plus-41-million>

<sup>57</sup> <https://paperjam.lu/article/prejuge-favorable-au-sujet-usi>

## JUSTICE

# Le Parquet ouvre une enquête sur Fage



Les deux sàrl qui ont touché 53 millions d'euros de consultance pour le développement international du groupe depuis 2012 sont hébergées chez Radar Business Solutions. (Photo: Paperjam)

**Le Parquet a confirmé, vendredi, avoir ouvert une enquête sur Fage International pour vérifier « certains faits » dont il a eu connaissance.**

Que sont devenus les 53 millions d'euros pour du consulting sur le développement international, que deux sàrl, Theta Phi et Alpha Phi, ont touché depuis 2012 et l'arrivée de Fage au Luxembourg ? C'est probablement une des réponses que le groupe grec, spécialisé dans le yaourt, devra apporter à la justice.

Contacté vendredi, le porte-parole du Parquet, Henri Eippers, a en effet confirmé que « le Parquet a eu connaissance de certains faits et qu'il a décidé de faire procéder à une enquête pour la vérification de ces faits », sans préciser le périmètre de cette enquête.

La veille encore, les députés de l'opposition CSV s'étaient une nouvelle fois interrogés sur la réalité de ces frais de consultance. « De la structuration fiscale normale », aurait répondu le ministre de l'Économie, Frans Fayot (LSAP), selon des propos rapportés par le député Laurent Mosar (CSV). À l'issue de cette discussion, s'estimant dans le cadre de ses obligations, le CSV a indiqué avoir transmis les éléments dont il disposait au Parquet.

### Les fils Filippou aux manettes

Une nouvelle fois contactés vendredi, les responsables de Fage n'ont pas donné suite à nos e-mails, au moment où nous publions cet article. Ce groupe familial, créé en 1926 et qui avait cherché à échapper à une hypothétique faillite de l'État grec en 2012, semble pourtant remplir scrupuleusement toutes ses obligations, notamment avec le registre du commerce et celui des bénéficiaires économiques : changements d'adresse, d'actionnaires, de superviseur, ou

même les rapports annuels, parfois corrigés... tout s'y trouve, à la différence de nombreuses autres sociétés...

Les questions restent entières. Pourquoi le groupe, qui publie ses dépenses en consulting, pour des raisons fiscales, par exemple, au niveau du groupe, a-t-il besoin de passer par ces deux sàrl pour du consulting sur le développement international ? Ces deux sàrl passent-elles par des consultants extérieurs pour remplir cette mission ? Qu'est-ce qui se cache derrière ces conseils, qui seraient apportés directement au tandem des deux frères que le fondateur du groupe a installés aux commandes ?

Car, selon le registre des bénéficiaires effectifs, les deux sàrl sont pilotées par les deux fils du fondateur de Fage, Ioannis Filippou et Kyriakos Filippou. Chez les Filippou, le « patriarche » Athanassios a pris soin que ses deux fils restent toujours sur un pied d'égalité. Ils échangent ainsi tous les ans en juin leurs responsabilités. Le premier devient président du conseil d'administration, et le second, CEO.

Ces deux sàrl détiennent chacune 50% des parts de Fage et ont aussi reçu, à ce titre, chacune, 45 millions d'euros de dividende sur la même période. Elles sont « logées » au 287-289 de la route d'Arlon, à Luxembourg, dans un de ces bâtiments vitrés et métalliques.

Radar Business Solutions y prête sa boîte aux lettres à 33 sociétés, dont toutes les sociétés reliées à Fage International, qui est logée à tire d'ailes de là, rue du Kiem, à Strassen.

Depuis début août, ces deux sàrl ont pour administrateurs-gérants deux experts d'Intertrust, Aurélien Corrion et Dominique Gnaoulé. Elles n'ont aucun employé depuis leur création et ont eu jusqu'à fin 2017 Athanassios-Kyros Filippou, domicilié à la fois aux États-Unis et au 118, avenue de la Porte-Neuve.

Cette enquête intervient alors qu'au bout de quatre ans de procédure, l'État et les communes se demandent toujours s'ils doivent accueillir la première usine du groupe au Luxembourg. Elle devait entrer en fonctionnement fin 2018 pour répondre à une hausse de la demande.

# Parfum de scandale financier sur la Place

**85 institutions bancaires luxembourgeoises sont soupçonnées de laxisme dans la déclaration de transactions suspectes pour un montant total de plusieurs milliards d'euros. Une information révélée par le Consortium international des journalistes d'investigation.**

(JFC, avec Thomas Klein) - Voilà une nouvelle révélation susceptible de faire trembler certains dirigeants de banques au Luxembourg. Après LuxLeaks et les Panama Papers<sup>58</sup>, le Consortium international des journalistes d'investigation<sup>59</sup> (ICIJ) vient en effet de jeter un nouveau pavé dans la mare de la finance internationale. Cette fois, le scandale se rapporte à des déclarations tardives de rapports d'activités suspectes. Il impliquerait 85 banques luxembourgeoises.

Les institutions financières sont en effet tenues de signaler ces activités dites suspectes endéans les 30 jours au « *Financial Crimes Enforcement Network* » (FinCEN), qui fait partie du département du Trésor américain. Suite à une fuite de données, le collectif de recherche a eu accès à plus de 2.100 rapports de soupçons de blanchiment d'argent, que les banques ont soumis au FinCEN entre 2000 et 2017. 110 médias de 88 pays ont fouillé ces documents.

Leur analyse a révélé que la majorité des banques adoptent un comportement beaucoup trop laxiste à l'égard des règlements. L'étude souligne en outre que les activités suspectes n'ont été signalées qu'après... 166 jours en moyenne. Le record en la matière appartient à la banque américaine **BNY Mellon**, qui n'a signalé un cas suspect qu'après plus de... 18 ans ! Selon l'ICIJ, au cours de la période faisant l'objet de l'enquête - de 1999 à 2017 -, les banques ont effectué des transactions d'une valeur de plus de 2.000 milliards de dollars (environ 1.690 milliards d'euros) entachées de soupçons d'activités suspectes.

Sur l'ensemble des cas étudiés par l'ICIJ, **85 transactions impliquent des banques luxembourgeoises**<sup>60</sup>. Dans le cadre de ces opérations, celles-ci ont reçu un total de 765.636.755 dollars (652 millions d'euros) et ont transféré 640.108.879 dollars (545 millions d'euros). La **KBL European Private Bankers** (aujourd'hui renommée **Quintet**<sup>61</sup>) se retrouve en haut de la liste, après avoir reçu un total de 554.871.814 dollars (472 millions d'euros) en trois transactions.

Toutefois, le fait que ces transactions apparaissent dans les recherches de l'ICIJ n'implique pas nécessairement une activité illégale. Il ne s'agit que de rapports d'activités suspectes que les banques elles-mêmes ont soumis. « *Ce n'est pas comparable à l'affaire des Panama Papers, car le fait que les activités suspectes soient signalées montre avant tout que les banques font leur travail* », déclare un directeur de banque à Luxembourg qui souhaite conserver l'anonymat.

Rappelons qu'au Luxembourg, les banques sont aussi tenues de déclarer les transactions suspectes<sup>62</sup> à la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) et à la « Cellule de renseignement financier » (CRF) du ministère public. Selon le rapport annuel de la CRF, le nombre de déclarations de transactions suspectes est d'ailleurs passé de moins **de 5.000 en 2010 à plus de 50.000 l'année dernière.**

---

<sup>58</sup> <https://www.wort.lu/fr/economie/sur-les-traces-des-panama-papiers-au-luxembourg-5dd5464ada2cc1784e35026b>

<sup>59</sup> <https://www.icij.org/>

<sup>60</sup> <https://www.wort.lu/fr/economie/le-luxembourg-receptacle-d-investissements-fantomes-5d75fc35da2cc1784e34b322>

<sup>61</sup> <https://www.wort.lu/fr/economie/quintet-prend-la-succession-de-kbl-5e216b89da2cc1784e3542f8>

<sup>62</sup> <https://www.wort.lu/fr/economie/le-gendarme-de-la-place-sanctionne-la-bil-5f3151a9da2cc1784e3636fb>

Les six juges et 14 analystes financiers en charge de ce contrôle sont depuis longtemps arrivés à la saturation<sup>63</sup>. Mais selon le ministère des Finances, la réglementation grand-ducale s'avère conforme aux exigences européennes, tandis que les nouvelles versions des directives sur la lutte contre le blanchiment d'argent ont déjà créé les conditions d'une action plus sévère.

---

<sup>63</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-justice-financiere-manque-de-soldats-5e09ec49da2cc1784e35306f>

**NATIONAL - NO 4 JOER LAANGE PROZEDUREN**

# Minister Fayot confirméiert RTL- Informatiounen: Fage zitt Molkerei- Projet zeréck



© RTL

**De Projet Fage gehéiert der Vergaangenheet un. D'Informatiounen vun RTL huet de Wirtschaftsminister Fayot elo an engem Schreiwes confirméiert.**

Fir de Wirtschaftsministère ass et eng schlecht Nouvelle fir den Industrie-Standuert Lëtzebuerg.

4 Joer nodeems déi griichesche Molkerei d'Demarchen entaméiert huet, fir eng Fabrick an der Industriezon Wolser tëscht Diddeleng a Beetebuerg ze bauen, zitt sech de griichesche Jughurts-Produzent zréck.

RTL-Informatiounen no goufen et déi lescht Deeg nach Verhandlung mam Wirtschaftsministère, nach en Dëschdeg de Moien eng vun der „leschter Chance“. D'Wierfele sinn elo effektiv gefall an de Projet gëtt net vum griichesche Grupp Fage realiséiert. Dëst huet de Wirtschaftsminister op Basis vun enger urgenter parlamentarescher Fro vun CSV<sup>64</sup> virun der Chamber confirméiert.

## 280 Milliounen Euro a ronn 300 Aarbechtsplazen

Et war wuel ze laang Zäit vergaangen, bis datt d'Baggere konnte rullen an déi rezent Diskussiounen ronderëm d'Nohaltegkeet vun dësem Industrie-projet vun enger Envergure vun 280 Milliounen Euro a ronn 300 Aarbechtsplazen hunn d'griichesche Investisseuren zum Réckzuch beweegt.

An der Kritik war och de Waasserverbrauch vu Fage mat engem Besoin vun 2.500 Kubikmeter Dréckwaasser, wat dem Konsum vun engen 23.000 Awunner den Dag entsprécht.

Geplangt war, datt eng 80.000 Tonne griichesche Jughurt d'Joer fir den EU-Maart géifen hei am Land fabrizéiert ginn.

<sup>64</sup> <https://download.rtl.lu/2020/09/22/a3cc1a0af29b893a5934d5077b755b9a.pdf>

2012 ewell hat Fage seng Holding hei am Land implantéiert, mat der Molkerei sollt industriell Substanz dobäi kommen.

### De Minister Franz Fayot huet um Dënschdeg och an der Chamber reagéiert

Als Wirtschaftsminister géing hien déi Decisioun natierlech bedauern. Enn d'lescht Woch huet Fage seng Decisioun matgedeelt, um Méindeg ware perséinlech Verhandlungen am Ministère, mä um Réckzuch sollt et näischt änneren.

4 Joer laang hätt de griicheschen Jugurtsproduzent sech hei am Land investéiert, fir eng Fabrick ze bauen um leschte Stand vun der Technik, sou de Franz Fayot.

Fir eng Jugurtsfabrick wär den Impakt op d'Ëmwelt geréng gewiescht. Déi rezent Diskussiounen an eventuell Reputatiounsschied hätte Fage derzou gedriwwen, de Projet net méi weiderzedreiwen, huet de Wirtschaftsminister gemengt.

Wat den Terrain vun 15 Hektar ugeet, sou huet Fage dësen dem Staat zeréckverkaf. De griicheschen Investor mécht keng Plus-Value a kritt 30 Milliounen Euro zeréck, déi selwescht Zuel, déi och bezuelt gouf.

Mir brauchen eng Industrie zu Lëtzebuerg, sot ofschléissend virun den Deputéierten de Franz Fayot. Et kéint een net just eng Finanzplaz sinn a Servicer ubidden. Ëm neien Industrieprojekt géing ee sech beméien.

### Offiziellt Schreiwes um 14 Auer vum Ministère

Prise de position du ministre de l'Économie au sujet de l'abandon par FAGE de son projet d'investissement industriel (22.09.2020)

Communiqué par : ministère de l'Économie

En date du 17 septembre 2020, le groupe agroalimentaire FAGE a informé le ministère de l'Économie par courrier qu'il abandonne son projet de l'ordre de 277 millions euros pour construire une nouvelle unité de production de yaourt au Luxembourg supposée générer à terme environ 300 emplois. Lors d'une entrevue qui a eu lieu le lundi 21 septembre au ministère, les responsables de l'entreprise ont réitéré leur décision.

Le ministre de l'Économie, Franz Fayot, prend position : « En tant que ministre de l'Économie, je déplore que FAGE ait décidé d'abandonner son projet d'investissement industriel au Luxembourg après 4 années de procédures. Le projet aurait contribué au développement du tissu économique régional souffrant de la crise actuelle. L'industrie nationale et européenne traversent actuellement une phase difficile qu'il convient de contrecarrer de manière déterminée. La préservation du tissu industriel existant et son renforcement par l'implantation d'activités industrielles nouvelles à la pointe du progrès technologique et environnemental demeurent plus que jamais une des priorités du ministère de l'Économie. »

Les responsables de FAGE vont rétrocéder le terrain dans la zone d'activité économique Wolser à l'État au prix d'acquisition.

### Links

- [PDF Schreiwes CSV-Fraktioun](#)<sup>65</sup>
- [PDF Schreiwes ADR](#)<sup>66</sup>
- [Fage zitt Projet zeréck / Rep. Annick Goerens](#)<sup>67</sup>
- [De Franz Fayot an der Chamber](#)<sup>68</sup>

<sup>65</sup> <https://download.rtl.lu/2020/09/22/a3ec1a0af29b893a5934d5077b755b9a.pdf>

<sup>66</sup> <https://download.rtl.lu/2020/09/22/239a6cdc899928f364da7b0efd2f4f04.pdf>

<sup>67</sup> <http://perma.rtl.lu/a/1419149.mp3>

<sup>68</sup> <http://perma.rtl.lu/a/1419223.mp3>

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

# Pressés de s'augmenter, les partis politiques lâchent du lest



Les députés ont abandonné l'idée d'une personnalité juridique, lundi, afin d'accélérer l'adoption de la révision du financement des partis politiques. (Photo: Archives Paperjam)

**Pressés de voir la révision du financement des partis politiques adoptée avant Noël, les députés ont abandonné l'idée d'une « personnalité juridique », suivant les critiques émises par le Conseil d'État.**

Le volet concernant la « capacité juridique » des partis politiques sera supprimé de la proposition de loi 7509 visant à réformer la loi sur le financement des partis politiques, ont décidé les députés de la commission des institutions et de la révision constitutionnelle, ce lundi, lors de l'analyse de l'avis du Conseil d'État<sup>69</sup>.

Pour qu'ils puissent acheter ou louer des locaux ou même signer des contrats, les partis devront se mettre d'accord ultérieurement. Car le temps presse : les députés souhaitent que le texte soit adopté avant la trêve des confiseurs, afin que les nouvelles dispositions entrent en vigueur dès le prochain exercice budgétaire.

Car c'est d'argent qu'il s'agit. Parmi les principales mesures de cette proposition déposée par celui qui était encore le président de la commission, Alex Brody (LSAP), figuraient le relèvement des montants forfaitaires et supplémentaires de 35% et 30% (à 135.000 euros et 15.000 euros), auxquels seuls les partis qui présentent des listes complètes dans les quatre circonscriptions ou une liste complète pour les élections européennes et qui obtiennent au moins 2% des suffrages pourront prétendre; et le relèvement du plafond de la dotation publique à 80% des recettes globales de la structure centrale d'un parti politique (contre 75% actuellement).

69